

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Contrat Etat-Région : Investissements	356

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L4311-1 et suivants,

VU le règlement budgétaire et financier modifié,

VU le contrat de plan État-Région signé le 23 février 2015 entre le préfet de la région Pays de la Loire et le président du Conseil régional des Pays de la Loire,

VU la convention générale de mise en œuvre du contrat de plan État-Région des Pays de la Loire 2015-2020 signée le 28 avril 2015,

VU l'avenant n°1 au contrat de plan État-Région signé le 23 janvier 2017 entre le préfet de la région Pays de la Loire et le président du Conseil régional des Pays de la Loire,

VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 14 décembre 2020,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors d'une séance du Conseil régional du 16 octobre 2020,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche


ENTENDU Sophie BRINGUY, Delphine COAT-PROU, Grégoire JEAUNEAULT, Franck NICOLON, Pascal GANNAT, Laurent CAILLAUD, Christophe CLERGEAU, Claire HUGUES, Laurent DEJOIE, Stéphanie HOUEL, Lucie ETONNO, Jean-Claude CHARRIER, Jean GOYCHMAN, Paul JEANNETEAU, Violaine LUCAS

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2021 d'une dotation de 590 000 euros de crédits de paiement en investissement au titre du programme n°356 : « Contrat Etat-Région : investissements ».

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen

REÇU le 18/12/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs